

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 18 mars 2025

Délibération n°DE_2025_03_007

AGEDI Dépôt Préfecture de la Meuse
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/03/2025 055-200088961-20250318-DE_2025_03_007-DE

Nombre de délégués : 24
Quorum : 13
Votants : 18 dont 5 suppléants

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit mars, à 18 heures 00, le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 11 mars 2025, s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie ADDENET.

Ont pris part au vote :

Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Fabrice BEAUMET, Monsieur Régis BROCARD, Madame Dominique AARNINK GEMINEL, Monsieur Régis AUBRY, Monsieur Philippe LOUSTE, Monsieur Alain CHAPE, Monsieur Jean-Marie MISSLER, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Christian PERGENT, Monsieur Romuald LEPRINCE, Madame Catherine COLLINET JUNG, Monsieur Jean-Michel NICOLAS, Monsieur Jean-Paul COLIN, Monsieur Fabrice DUPUIS, Monsieur Stephane PERRIN, Monsieur Romuald COLLET

Monsieur Jean-Michel NICOLAS est désigné secrétaire de séance.

8.4 - Projet transfrontalier Interreg VI-A Grande Région" TRESOR "

Monsieur Jean-Marie ADDENET, Président, expose ce qui suit :

"Le programme de coopération transfrontalière INTERREG VI-A Grande Région 2021-2027 doté d'une enveloppe de 182 M€ de crédits FEDER permet d'accompagner les projets transfrontaliers des acteurs de la Grande Région (Lorraine, Wallonie, Luxembourg, Sarre, Rhénanie-Palatinat) répondant aux 4 priorités stratégiques grand-régionales :

1. Une Grande Région plus verte ;
2. Une Grande Région plus sociale ;
3. Une Grande Région plus proche des citoyens ;
4. Une meilleure gouvernance de la coopération transfrontalière dans la Grande Région.

Dans le cadre de la phase de pré-sélection des projets du 3ème Appel à projets, le projet transfrontalier « TRESOR - Territoires Ruraux Ecologiques et Solidaires pour une Organisation Résiliente : une stratégie transfrontalière opérationnelle entre Sud Luxembourg Belge et Nord Lorraine » est déposé par le Département de la Meuse au titre de la Priorité 4. S'il reçoit un avis favorable du programme les 26-27 mars prochain, le dépôt d'une demande de concours FEDER sera ainsi autorisé. La décision d'attribution de la subvention FEDER devrait être prise par le Comité de suivi les 9 et 10 octobre 2025.

Se doter d'une stratégie de développement transfrontalier

Le Département de la Meuse souhaite saisir l'opportunité du cofinancement du programme Interreg VI-A GR pour lancer les travaux d'élaboration d'une stratégie transfrontalière opérationnelle franco-belge pour le Nord de la Meuse, avec le Nord de la Meurthe-et-Moselle, le Nord-Est des Ardennes et le Sud de la Province du Luxembourg belge.

Cette stratégie transfrontalière vise à proposer des actions concrètes pour répondre aux fragilités territoriales partagées sur ce bassin de vie franco-belge, qui sont liées à un éloignement des centres urbains décisionnels et à la proximité du pôle d'attractivité du Grand-Duché de Luxembourg.

Grâce à un programme d'actions partagé de part et d'autre de la frontière, elle devrait contribuer à répondre aux besoins et attentes des acteurs socio-économiques, aux territoires et aux citoyens.

Enfin, elle permettra aussi de disposer des éléments nécessaires à la préfiguration d'une nouvelle zone fonctionnelle transfrontalière ou à l'intégration dans une zone fonctionnelle transfrontalière existante (NB : en complément des subventions FEDER attribuées directement, le programme Interreg Grande Région prévoit aussi de déléguer des enveloppes financières FEDER à des zones fonctionnelles transfrontalières pour accompagner des projets transfrontaliers structurants) : une structure de gestion locale commune, une stratégie de développement transfrontalier partagée, des réseaux partenariaux transfrontaliers, une dynamique pérenne de projets transfrontaliers engagée.

Le projet transfrontalier « TRESOR »

• Le Département, chef de file

Le Département de la Meuse se propose de porter le projet, en tant que chef de file. Ainsi, il sera l'interlocuteur unique de l'Autorité de Gestion et du Secrétariat conjoint du programme Interreg Grande Région.

Il assurera ainsi les missions administratives suivantes : dépôt de la demande de concours FEDER et des demandes de modifications éventuelles, gestion des réunions de coordination (COMAC...) et rédaction des rapports afférents.

Il assurera aussi les missions de gestion financière au nom et pour le compte du partenariat transfrontalier : introduction des Déclarations de Créances Consolidées (= demandes d'acompte), perception des acomptes et solde de la subvention globale FEDER et reversement de sa part à chacun des partenaires financiers.

Enfin, il assurera la coordination opérationnelle du projet en s'appuyant sur son chargé de mission Coopération transfrontalière, l'expertise des services, et les différents partenaires.

• Le partenariat transfrontalier envisagé

- Versant Français : Département de la Meuse, Département de Meurthe-et-Moselle, AGAPE (agence d'urbanisme du Nord-Lorrain), La MOT (Mission Opérationnelle Transfrontalière), Synergie Ardenne Meuse, Département des Ardennes et PETR du Pays de Verdun.
- Versant Wallon : IDELUX Développement.

• Le contenu du projet

Le projet transfrontalier « TRESOR » reposera sur 3 modules de travail :

1. Etat des lieux - Bilan AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) des territoires constituant le bassin de vie franco-belge envisagé : recueil et analyse des données existantes de part et d'autre de la frontière dans 4 thématiques clés :

- Attractivité et vitalité économique du territoire ;
- Vivre et habiter sur le territoire ;
- Mobilité, accessibilité et services de proximité ;
- Transition écologique et gestion des ressources.

2. Orientations stratégiques de développement transfrontalier : identification des enjeux et priorisation des orientations thématiques, définition du plan d'actions prioritaires.

3. Plan d'actions opérationnel et gouvernance : rédaction des fiches-actions par chaque acteur-pilote avec les acteurs-clés retenus, mise en réseaux partenariaux transfrontaliers des acteurs locaux franco-belges (collectivités ; entreprises ; associations culturelles, sportives...), préfiguration d'une structure de gestion locale transfrontalière.

• Les instances de gouvernance et de travail

Pour mener à bien ce projet, il sera mis en place :

- un Comité de pilotage (COPIL) regroupant les représentants politiques des partenaires du projet (Départements de la Meuse, de Meurthe-et-Moselle, des Ardennes, Agence d'urbanisme du Nord Lorrain AGAPE, Synergie Ardenne Meuse, PETR du Pays de Verdun, La Mission Opérationnelle Transfrontalière (la MOT), IDELUX Développement), et des acteurs associés (Etat ; Région Grand Est ; Communautés de communes du Pays de Montmédy, du Pays de Stenay-Val Dunois, de Damvillers-Spincourt ; Région Wallonne ; Fédération Wallonie-Bruxelles ; Province du Luxembourg belge ; Communes Wallonnes...)
- un Comité technique (COTECH) regroupant les représentants techniques des partenaires du projet et des acteurs associés précités ;

- et des groupes de travail thématiques, regroupant des experts des partenaires du projet et des acteurs associés précités.

- **Le rôle du PETR du Pays de Verdun**

Le projet de territoire, présenté en Conseil Syndical le 22 juin 2022, place la question transfrontalière comme un élément incontournable à prendre en considération dans l'ensemble des réflexions et actions qui seront soutenues par le PETR.

C'est donc tout naturellement que le Pays de Verdun peut rejoindre cette démarche stratégique en y apportant une contribution technique grâce à ses compétences d'ingénierie.

Le projet sera coordonné par le Directeur de la collectivité qui pourra y associer de manière transversale les agents concernés, de près ou de loin, par telle ou telle thématique tout au long de la démarche.

En cela, le PETR du Pays de Verdun pourra être appelé à contribuer au diagnostic en y apportant l'ensemble des éléments déjà en notre possession mais également par une analyse technique des rendus produits par les structures référentes. Sur la seconde phase, le PETR pourra contribuer à l'animation des groupes de travail, particulièrement sur les sujets où nous sommes déjà largement engagés pour le Nord meusien. Enfin, le PETR pourra être le relais de la démarche auprès des EPCI concernés pour assurer le suivi du projet et des actions qui en découleront.

Nous nous présentons ainsi comme opérateur financier contribuant à hauteur de 0,25 ETP sur toute la durée du projet.

- **Le budget prévisionnel et le plan de financement prévisionnel**

Le budget global prévisionnel du projet pour l'ensemble du partenariat transfrontalier est le suivant :

	DEPENSES PREVISIONNELLES	RECETTES PREVISIONNELLES	
		UE - FEDER	Autofinancement
Département de la Meuse	261 159,60 €	148 860,97 €	112 298,63 €
Département de Meurthe-et-Moselle	28 866,80 €	16 454,07 €	12 412,73 €
AGAPE	65 193,20 €	37 160,12 €	28 033,08 €
Synergie Ardenne Meuse	51 158,00 €	29 160,06 €	21 997,94 €
La MOT	51 158,00 €	29 160,06 €	21 997,94 €
PETR du Pays de Verdun	28 896,00 €	16 470,72 €	12 425,28 €
IDELUX Développement	156 628,40 €	89 278,19 €	67 350,21 €
TOTAL	643 060,00 €	366 544,20 €	276 515,80 €

Le budget prévisionnel du PETR du Pays de Verdun est le suivant :

DEPENSES PREVISIONNELLES	RECETTES PREVISIONNELLES	
Postes de dépenses	TTC	Financiers
Personnel* (0.25 ETP sur 2 ans) (valorisation du poste de Direction)	24 080,00 €	UE-FEDER
		16 470,72 € (57 %)
Frais de bureau et administratifs** (15% des frais de personnel)	3 612,00 €	PETR
		12 425,28 € (43%)
Frais de déplacement et d'hébergement** (5% des frais de personnel)	1 204,00 €	
TOTAL Dépenses	28 896,00 €	TOTAL Recettes
		28 896,00 €

*Les dépenses liées aux frais de personnel présentées ci-dessus sont des bases forfaitaires imposées par le programme Interreg en fonction de l'implication dans le projet ; elles ne correspondent donc pas au coût réel de masse salariale supporté par la collectivité.

**Il en est de même concernant les dépenses liées aux frais annexes.

- **Soutien politique au projet**

Le projet « TRESOR » a obtenu le soutien politique du Président de la Région Grand Est et du Préfet de Région, un accueil enthousiaste des Ministres-Présidents de la Région Wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que des 3 Codecom du Nord meusien et des Bourgmestres des Communes belges frontalières (Virton, Rouvroy, Florenville...).

Pour permettre le dépôt du dossier de demande de subvention FEDER avant la date-butoir du 6 juin 2025, il vous est demandé de bien vouloir :

- décider de l'engagement du PETR du Pays de Verdun dans le projet transfrontalier Interreg VIA GR «TRESOR »,
- valider le plan de financement ci-dessus,
- engager la collectivité à prendre en charge la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées,
- autoriser le Président à solliciter les différents financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre du projet."

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Syndical

DECIDE de l'engagement du PETR du Pays de Verdun dans le projet transfrontalier Interreg VIA GR «TRESOR »,

VALIDE le plan de financement ci-dessus,

ENGAGE la collectivité à prendre en charge la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées,

AUTORISE le Président à solliciter les différents financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre du projet.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,



Jean-Marie ADDENET